

PROFIL POUR CE DIPLÔME :

Public visé :

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Prérequis :

Pas de prérequis

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Modalités d'accès : processus d'inscription (dossier de candidature, entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage).

Délais d'accès : 3 mois

Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du Code du travail)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

A l'issue, l'apprenti sera capable d'assurer les activités suivantes :

Décoder une fiche technique ou un modèle, sélectionner et préparer les matériaux, préparer son poste de travail, réaliser tout ou partie d'un objet, mener à bien les opérations de finition, conditionner, stocker, expédier

PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Le titulaire du diplôme exerce son activité dans des coopératives de production ou des entreprises artisanales

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Moyens et méthodes pédagogiques :

La formation se déroule en présentiel. Les moyens pédagogiques comprennent des matériaux naturels de qualité (osier de différents calibres, brins souples et rigides), des outils traditionnels du vannier (serpettes, sécateurs, poinçons, mètre,...), des modèles et gabarits pour supports de création, ainsi que des supports visuels (, photos et modèles) complétés par une documentation spécialisée de livrets techniques des motifs traditionnels à la disposition de l'apprenant.

Les modalités de l'alternance s'organisent sur une base mensuelle de 5 jours en centre de formation (3 jours théoriques + 2 jours pratiques) et 2 à 3 semaines en entreprise d'accueil, soit un ratio de formation de 60 à 70% du temps en situation professionnelle.

Modalités d'évaluation :

La validation des acquis de la formation s'effectue lors d'un examen final programmé en fin de cursus, permettant d'attester de la maîtrise des compétences professionnelles du métier de vannier.

Validation :

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative.

Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ils reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités de diplôme, et donc des blocs de compétences correspondant.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Nombre de participants :

La formation accueille un effectif maximal de 8 participants, permettant un accompagnement personnalisé et un suivi individualisé des apprentissages.

Durée de la formation :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37899/>

CAP-Vannerie RNCP 37899 MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA JEUNESSE 25/07/2023

Le parcours de formation s'étend sur 2 ans pour un volume horaire total de 805 heures, permettant l'acquisition complète des compétences professionnelles du métier de vannier.

Tarif de la formation :

Coût de la formation : 7904 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Selon le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage et l'article R.6332-25-1, une participation obligatoire entreprise de 750€ sera demandée pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article [L.6227-1](#) prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap :

Afin de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap, nous mettons en œuvre les moyens d'adapter la prestation.

Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.

Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeambosco.fr.

COORDONNÉES :

UFA CANDAS
53-55, Route Nationale
80150 Le Boisle
03.22.29.65.65

Service Mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeambosco.fr.

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION :

Il s'agit ici d'une première année de formation

VALEUR AJOUTÉE :

L'UFA CANDAS, c'est un centre de formation à taille humaine où chacun trouve sa place. Avec des formateurs passionnés, des ateliers bien équipés et un accompagnement personnalisé, nous créons les meilleures conditions pour apprendre la vannerie dans la bonne humeur et la convivialité."

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande (voir coordonnées).